



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 11 juin 2019

Présents : MM. GANÉE Roger, GANÉE Jean-François, IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves, TRAPET Edouard, ERTUGRUL Ali, et Mmes ROUX Michèle, HOSTALIER Valérie, BROCOT Nathalie, LABELLE Aurélie

Absent(e)(s)-excusé(e)(s): BROCOT Emilie (procuration à ROUX Michèle)

Absent(s) non-excusé(s) : M. DA SILVA Carlos et GIORGIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : GANÉE Jean-François

Monsieur le Maire débute la séance en présentant Monsieur REGRAGUI Ludovic, nouveau directeur général des services de la commune depuis le 15 mai 2019 en remplacement de Madame MATHIRON Nathalie

Adoption à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019

1) Travaux route d'Échenon – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a décidé de réaliser des travaux de réfection de la chaussée d'une partie de la Route d'Échenon en 2019. A ce titre la commune a voulu profiter de ces travaux pour procéder à la réhabilitation ou la création de trottoirs et du réseau d'eau pluviale.

Une consultation pour ces travaux a été lancée pour deux lots :

- Lot 1 : Terrassements généraux, réseaux humides, trottoir
- Lot 2 : Espaces verts

Monsieur le Maire retrace ensuite le calendrier établi pour le choix de l'offre retenue à savoir :

- réunion de la commission d'ouverture des plis le 29 mai 2019 ayant conduit à l'ouverture des 3 candidatures reçues pour les deux lots.

- analyse des offres lors de la réunion du 5 juin 2019 de la commission d'ouverture des plis selon les critères établis dans le règlement de consultation. A l'issue de cette réunion, la commission d'ouverture des plis a émis un avis favorable au résultat de l'analyse des offres.

Monsieur la Maire soumet le résultat de cette analyse au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Attribue le Lot 1 - Travaux préparatoires, Terrassement, création de chemin piéton pose de bordure création d'un réseau d'eau pluviale à l'entreprise NOIROT (Rue Lavoisier Z.I. - 21700 NUIITS SAINT GEORGES) pour un montant de 151 369€ HT et le lot 2 - Plantations de haies à l'entreprise ID VERDE (9010 Route de Gray - 21850 SAINT APOLLINAIRE) pour un montant de 9 875€ HT

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

2) Location de l'ancien atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien garage municipal est vacant depuis le 30 avril 2019.

Monsieur Jean-François GANEE, Adjoint en charge du Patrimoine Immobilier énonce la candidature de Monsieur CORDIER Jean-Pierre pour la location de ce local.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette candidature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la location à compter de ce jour pour une durée d'une année reconductible pour un loyer de 188€/mois. Un dépôt de garantie de 188€ sera également demandé au locataire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail de location.

3) Conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de l'Échelotte SAINT-USAGE - Protocole d'accord transactionnel entre la commune de Saint-Usage et la Communauté de Communes Rives de Saône

Monsieur le Maire rappelle l'historique du contentieux entre la commune de Saint-Usage et la Communauté de Communes Rives de Saône concernant le règlement de la ZA de l'Échelotte.

Monsieur le Maire rappelle que la Tribunal Administratif de Dijon a proposé que soit organisée une médiation entre les deux collectivités afin de trouver un accord amiable. La commune de Saint-Usage et la Communauté de Communes Rives de Saône ont accepté cette proposition et Monsieur BARTHELEMY a été nommé comme médiateur.

Après les propositions établies par le médiateur et les évolutions apportés par les conseils des deux parties, un projet de protocole d'accord transactionnel a été proposé.

Monsieur le Maire indique que par délibération du 5 juin 2019, la Communauté de Communes Rives de Saône, a autorisé son Président à signer le dit protocole d'accord transactionnel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur les termes du protocole d'accord transactionnel et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable aux termes du protocole transactionnel tel qu'il est proposé et autorise le Maire à signer le protocole.

4) Communications du Maire

- Contentieux commune de Saint-Usage/Camping de Saint-Jean-de-Losne :

Monsieur le Maire lit l'arrêté de la Cour Administrative d'Appel de Lyon du 6 mai 2019 dans lequel est énoncé le rejet de la requête des gérants du camping de Saint-Jean-de-Losne.

Madame LABELLE demande le coût du contentieux. Monsieur le Maire informera les conseillers municipaux lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Contentieux commune de Saint-Usage/ Saint-Jean-de-Losne :

Monsieur le Maire lit le courrier du Conseil de la commune lequel énonce que la décision de la Cour Administrative de Dijon devrait être rendue fin juin ou début juillet.

- Faucardage au port de Saint-Jean-de-Losne :

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de la part de la Mairie de Saint-Jean-de-Losne, des entreprises Blanquard Yachting, Atelier Fluvial, Le Boat et H2O au sujet du problème de prolifération d'algues dans le port de Saint-Jean-de-Losne.

Les auteurs du courrier demandent aux collectivités locales et autres pouvoirs publics de les aider à trouver des solutions afin de rendre à ce port ses atouts touristiques et économiques.

Monsieur GELIN rappelle que le problème n'est pas nouveau et que François PATRIAT, alors Président de la Région Bourgogne, avait déjà fait une estimation du coût de travaux nécessaires à la résolution de ce problème. Le coût prévisionnel très important des travaux n'avait pas permis de donner suite.

Il rappelle également que ce problème est entre autre dû aux activités accueillies dans ce port, et notamment les habitations permanentes, ainsi que le faible mouvement de l'eau à cet endroit.

Monsieur Alain IMBERT propose le vote d'une motion.

A l'issue de cette discussion, Monsieur le Maire propose que soit votée la mention suivante :

« Après avoir pris connaissance du courrier reçu de la part de la Mairie de Saint-Jean-de-Losne, et des entreprises Blanquard Yachting, Atelier Fluviale, Le Boat et H2O évoquant le problème de prolifération d'algues dans le port de la Gare d'Eau ,

Considérant le problème de prolifération d'algues dans le port de Saint-Jean-de-Losne ;

Considérant les enjeux économiques, touristiques, visuels et écologiques du port de Saint-Jean-de-Losne ;

Les élus du Conseil Municipal souhaite que des actions soient entreprises par les pouvoirs publics afin d'améliorer la situation du port de la Gare d'Eau »

5) Questions diverses

• Madame ROUX évoque l'implantation d'un restaurant-péniche sur le Canal de Bourgogne et les problèmes de sécurité éventuelle due à l'emplacement. Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu aucune autorisation des autorités compétentes pour l'ouverture de l'établissement.

• Problème de stationnement : il est signalé des problèmes de stationnement gênant dans la commune. Monsieur le Maire indique qu'il demande au policier municipal d'être vigilant sur ce sujet.

• Affaire « Billy » : une grille a été posée à l'endroit par où est entré le chien Billy. Personne ne sait qui à poser cette grille.

Fin de séance : 21 heures 30.